



Commune de Saubraz

Rapport de Gestion 2024

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions :

- de la loi du 28 février 1956 (article 93c) ;
- du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (article 34) ;
- et du règlement du Conseil général de Saubraz (article 12),

la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation son rapport de gestion pour l'année 2024.

Table des matières

1	Conseil général	3
1.1	Composition	3
1.2	Préavis municipaux	5
2	Municipalité	6
2.1	Composition	6
2.2	Dicastère de M. Davide Marguccio	7
2.3	Dicastère de M. Philippe Urfer	12
2.4	Dicastère de Mme Marinette Donadeo	22
2.5	Dicastère de Mme Julie Sprunger	26
2.6	Dicastère de M. Joaquim Mendes	28

1 Conseil général

1.1 Composition

Conseil général

Du 1^{er} janvier au 30 juin 2024 :

Président	M. André Forster
Vice-président	M. Ralph Sprunger
Secrétaire a.i.	Mme Evelyne Chesaux
Scrutatrices	Mme Edmée Borel Mme Marlène Panchaud
Scrutateurs (trices) suppl.	Mme Sandrine Eggli M. Cédric Eggli
Huissier	M. Bernard Panchaud

Du 1^{er} juillet au 31 décembre 2024 :

Président	M. Aloys Mussard
Vice-président	Mme Marion Marmillon
Secrétaire a.i.	Mme Evelyne Chesaux
Scrutatrices	Mme Edmée Borel Mme Marlène Panchaud
Scrutateurs(trices) suppl.	Mme Cristina Rodakovic Mme Annick Mena
Huissier	M. Bernard Panchaud

Commission de Gestion

Du 1^{er} janvier au 30 juin 2024 :

M. Félix Baiche
Mme Nathalie André
Mme Marion Marmillon
Mme Aloys Mussard
Mme Perrine Rebeaud

Suppléantes :
Mme Mélanie Cleuet
Mme Denise Badel

Du 1^{er} juillet au 31 décembre 2024 :

Mme Nathalie André
Mme Perrine Rebeaud
Mme Mélanie Cleuet
Mme Denise Badel
M. Félix Baiche

Suppléants :
Mme Sylvie Monney
M. David Gonzalez

Commission ad hoc

Pour le préavis 2024-06 – Réalisation de la Crèche

Mme Sylvie Monney
M. Ralph Sprunger
M. Didier Barbay
M. Bernard Arnoldi
M. Loïc Gilliéron

Commission communale de recours

Du 1^{er} janvier au 30 juin 2024 :

M. Michel Conus
M. Jean-Luc Badel
Mme Edmée Borel

Du 1^{er} juillet au 31 décembre 2024 :

M. Michel Conus
M. Jean-Luc Badel
Mme Edmée Borel

Déléguée à l'ASSAGIE

Du 1^{er} janvier au 30 juin 2024 :

Suppléant :

Mme Sylvie Monney
M. Aloys Mussard

Du 1^{er} juillet au 31 décembre 2024 :

Suppléant :

Mme Sylvie Monney
M. Ralph Sprunger

Effectif du Conseil général :

- au 31.12.2023 : 41
- au 31.12.2024 : 38

1.2 Préavis municipaux

Le Conseil général a tenu 5 séances en présentiel (21 mars, 2 mai, 20 juin, 10 octobre et 12 décembre).

Préavis municipal n°01-2024 relatif à la modification des statuts de l'ASSAGIE	Amendé : non Adopté le 21 mars 2024
Préavis municipal n°02-2024 relatif à l'étude d'un projet de fusion entre les communes de Gimel, Saint-Oyens et Saubraz	Amendé : non Adopté le 2 mai 2024
Préavis municipal n°03-2024 relatif aux comptes et à la gestion de l'exercice	Amendé : non Adopté le 20 juin 2024
Préavis municipal n°04-2024 relatif au financement du ménage courant pour l'année 2024	Amendé : oui Adopté le 20 juin 2024
Préavis municipal n°05-2024 Arrêté d'imposition pour l'année 2024	Amendé : non Adopté le 10 octobre 2024
Préavis municipal n°06-2024 relatif au crédit de construction pour la transformation du collège	Amendé : non Adopté le 10 octobre 2024
Préavis municipal n°07-2024 relatif au budget pour l'année 2025	Amendé : non Adopté le 12 décembre 2024
Préavis municipal n°8-2024 relatif à l'entérinement de la sortie du réseau AJEMA, but optionnel de l'association ARASMAC	Amendé : non Adopté le 12 décembre 2024
Préavis municipal n°09-2024 relatif aux statuts de l'Association intercommunale ORPC District Morges	Amendé : non Adopté le 12 décembre 2024
Préavis municipal n°10-2024 relatif à la construction d'un abri public de protection civile dans le projet prévu sur la parcelle n°144	Amendé : non Adopté le 12 décembre 2024
Préavis municipal n°11-2024 relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires	Amendé : non Adopté le 12 décembre 2024

2 Municipalité

2.1 Composition du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

Syndic	Davide Marguccio suppl. : Philippe Urfer	Administration générale Aménagement du territoire Police des constructions Personnel communal Développement durable
Vice-Syndic	Philippe Urfer suppl. : Joaquim Mendes	Culte Forêts Abris PC Défense incendie Assainissement Domaines & Bâtiments
Municipale	Marinette Donadeo suppl. : Julie Sprunger	Ecole Parascolaire ASSAGIE – comité de direction Cimetière Affaires sociales Transports Services industriels - Administration
Municipale	Julie Sprunger suppl. : Davide MargucciA	Finances Sociétés locales Police
Municipal	Joaquim Mendes suppl. : Marinette Donadeo	Services industriels – Exploitation Approvisionnement d'eau potable Voirie Gestion des déchets Parcs et jardins



de g. à dr. : Philippe Urfer, Marinette Donadeo, Davide Marguccio, Julie Sprunger et Joaquim Mendes

2.2 Dicastère de M. Davide Marguccio

2.2.1 Administration générale

En 2024, la Municipalité s'est réunie à 41 reprises pour traiter des affaires courantes de la collectivité. Les séances ont lieu le mardi soir. De plus, la Municipalité a participé à des réunions d'associations intercommunales, régionales ou cantonales. Elle s'implique dans toutes les actions régionales qui peuvent avoir une incidence pour notre commune ou notre région. A ce titre, chaque Municipal est engagé à suivre des activités en fonction de son dicastère ou de ses connaissances.

La visite annuelle de M. Boris Cuanoud, Préfet du district de Morges, a eu lieu comme chaque année. Il a procédé à la vérification de la bonne tenue de différents documents comme les procès-verbaux de la Municipalité et du Conseil général. Son contrôle n'a pas révélé de manquement et a souligné la bonne tenue des différents registres ou documents qui lui ont été soumis.

Contrôle des habitants

Le contrôle des habitants est tenu par la Commune d'Aubonne.

La population de la Commune de Saubraz a connu une légère baisse entre 2024 et 2023.

		2024	2023	2022	2021	2020
Suisses	Confédérés	293	307	296	285	301
	Bourgeois	30	31	35	35	30
Total des citoyens suisses		323	331	338	331	320
Total des citoyens étrangers		121	118	111	113	103
Total général de la population		444	449	449	444	423

Relations extérieures

Lors de la séance extraordinaire du 2 mai 2024, le Conseil général a accepté le préavis relatif à l'étude d'un projet de fusion entre les communes de Gimel, Saint-Oyens et Saubraz. Nos collaborations intercommunales sont nombreuses (école, défense incendie, paroisse, eau, forêts...). Etudier la possibilité de créer une nouvelle commune pour mettre des moyens en commun nous semble une démarche qui a un sens. En effet, le volume et la complexité des tâches que les communes doivent traiter aujourd'hui nécessitent un appareil administratif plus important et adapté aux exigences actuelles et futures de la gestion publique. Le renouvellement des autorités dans nos petites communes pose aussi parfois quelques difficultés, de même que le recrutement du personnel communal. L'étude de faisabilité a pour objectif principal d'identifier les avantages et les inconvénients d'une fusion politique et administrative des communes de Gimel, Saint-Oyens et Saubraz. Les principales thématiques inhérentes à tout projet de fusion et celles propres à nos communes ont été étudiées en profondeur par cinq groupes de travail placés sous la responsabilité d'un comité de pilotage. Cette étude s'est étalée sur une année environ, soit du mois de mai 2024 au mois de mars 2025 environ. Les élus communaux ont été les acteurs principaux de cette importante réflexion.

Les cinq groupes de travail ont été composés d'élus des exécutifs et des législatifs, de collaborateurs communaux et de tierces personnes directement concernées. Les thématiques suivantes ont été travaillées :

- GT1 – Finances communales, administration, personnel
- GT2 – Règlement, tarifs, taxes, émoluments, archives informatiques
- GT3 – Services industriels (eau, épuration, déchets, voirie)
- GT4 – Routes, chemins, bâtiments, domaines, forêts
- GT5 – Nom, armoiries, autorités, vie associative

A fin 2024, les divers rapports des groupes de travail ont pu être finalisés. Il y aura une séance publique pour les habitants de Saubraz le 27 février 2025 afin de présenter les rapports et une séance publique pour les trois communes le 25 mars 2025 pour présenter la convention de fusion.

2.2.2 Personnel communal

Il n'y a pas eu de changement au niveau de la Secrétaire communale. Mme Evelyne Chesaux accompli son travail avec rigueur.

Notre mandataire au niveau de la bourse reste la société GRF Fiduciaire SA. M. Aurélien Tissot est boursier depuis le 1^{er} janvier 2024.

Mme Edmée Borel gère la déchetterie et plusieurs autres tâches. M. David Mendes est son remplaçant.

Mme Maria Stella Vilotta a la charge de la conciergerie. Elle s'occupe principalement de l'entretien du bâtiment, de la gestion des réservations de la salle ainsi que la préparation de la salle pour le culte et les séances du Conseil général.

MM. Cateno Giuliana et Joaquim Ferreira Da Silva s'occupent des divers travaux d'entretien des bords de route, le nettoyage de la place du village ainsi que l'entretien des fontaines et du cimetière. Le mandat de déneigement est donné à une entreprise agricole de la région. Pour le déneigement des trottoirs, le mandat est remis à une entreprise de Gimel.

2.2.4 Constructions

Police des constructions

Depuis le 1^{er} janvier 2023, nous collaborons avec ABA partenaires SA à Lausanne pour les prestations liées à la police des constructions, après une certaine période de rattrapage, les délais de traitement ont pu être fortement raccourcis.

Transformation de l'ancien Collège

Le préavis 06-2024 relatif au crédit de construction pour la transformation du collège a été adopté avec 18 voix (contre 7 et 1 abstention) par le Conseil général le 10 octobre 2024. Le déménagement des locaux (surtout bureau de la Greffe) a eu lieu le 9 novembre 2024. Il y a également eu la dernière fête villageoise (Fête des Châtaignes) à la même date. Les transformations ont commencé le 11 novembre 2024 avec les intervenants pour la démolition, l'électricité, le chauffage et la charpente. Un don de CHF 150'000.00 a été attribué pour les travaux du collège de la part de l'Association parrainage Suisse pour les Communes de montagne.

Une délégation de la Municipalité a rencontré régulièrement l'architecte afin de suivre le projet au plus près.





2.2.5 Développement durable

Dans le cadre des travaux de transformation de l'ancien collège, un critère particulier lié au développement durable a été défini dans l'appel d'offre de l'architecte. Ainsi une attention toute particulière est portée sur ce projet, pas seulement d'un point de vue énergétique, mais également dans les matériaux de construction choisis et la pérennité des installations au travers de leur conception et le respect historique de la construction.

Un séminaire a été suivi auprès de la SEFA au sujet de la nouvelle loi sur l'énergie.

En ce qui concerne la biodiversité et la flore locale, une formation a été suivie afin d'identifier les enjeux pour Saubraz. Des mesures ont été étudiées pour combattre la renouée du Japon.

Pour l'éclairage public et la mise en place de la stratégie d'économie d'énergie par l'installation d'une régulation, il a été, tout d'abord, nécessaire de commencer par une campagne de différents travaux de remise en état. La suite du programme s'est ainsi retrouvée reportée à l'année suivante.

2.2.6 Plan Directeur Des Eaux (PDDE)

Le dossier du PDDE a suivi son cours en collaboration avec les communes de Gimel, Burtigny, Essertines-sur-Rolle, Longirod, Marchissy, Saint-George, Saint-Oyens et Tartegnin ; soit 9 communes en tout.

Le bureau d'ingénieurs SH Ingénieurs Sàrl a été mandaté pour faire une étude comptable et technique. L'objectif est d'obtenir un état et une comparaison des bilans des Service des eaux sur une durée consistante (3 ans) avant la remise à l'association et de calculer la valeur des réseaux à ce jour. Le couplage des études et technique permettra de définir le montant d'investissement qui sera nécessaire pour chaque Commune dans le cadre de la régionalisation. Cette étude technique sera finalisée courant avril 2025.

Une première version des statuts de l'association a été présentée le 13 décembre 2024. Le but de cette association est de fournir, distribuer et facturer l'eau potable jusqu'à l'abonné ainsi que de fournir l'eau nécessaire à la lutte contre le feu sur le territoire des Communes membres, conformément à la Loi sur la distribution de l'eau. L'Association est chargée de construire, exploiter et entretenir le réseau intercommunal comprenant notamment des installations de pompage, de refoulement, de traitement, de captage, d'adduction, de stockage, de régulation, de distribution, y compris les bornes hydrantes et de télégestion.

La première version des statuts sera envoyée pour une première consultation informelle aux Commissions de gestion ou ad hoc des Communes membres en janvier 2025. Si le planning est tenu, les statuts seront validés dans les Communes membres début 2026.

2.2.7 Soutiens financiers octroyés par la commune

La Commune soutient divers projets, associations et clubs de sport de la région qui offrent des prestations à la population. Grâce au soutien de la Commune, ces activités, ces associations ou clubs de sport peuvent offrir des prestations dont la population de Saubraz bénéficie. La Commune a soutenu les activités et associations suivantes en 2024 :

- Carnaval de Gimel	CHF 200.00
- Association Pro-Jet	CHF 250.00
- Association Les Notes Pétilantes	CHF 50.00
- Aînés des villages de la Paroisse	CHF 500.00
- Passeport Vacances	CHF 330.00
- Entrée de secours à Rolle	CHF 500.00
- Espace prévention – La Côte	CHF 673.50

La Commune soutient divers clubs de sport dont les enfants de Saubraz font parties. CHF 50.00 par enfant :

- Amara – Ecole de Cirque	CHF 100.00
- Morges St-Prex Red Devils	CHF 50.00
- FC Aubonne	CHF 250.00
- MJSR – Ma Jeunesse Suisse Romande	CHF 50.00
- Tennis Club Aubonne	CHF 300.00

La Commune soutient également les sociétés locales. CHF 15.00 par membre jusqu'à concurrence de CHF 500.00 par année et par société :

- Association développement Saubraz	CHF 500.00
- Four à pain	CHF 480.00
- Les Jardins de la Colline	CHF 105.00
- Société de tir – Le Signal	CHF 500.00
- Jeunesse de Saubraz	CHF 105.00

2.3 Dicastère de M. Philippe Urfer

2.3.1 Culte

La paroisse de Gimel-Longirod, auquel appartient la Commune de Saubraz, a célébré plusieurs cultes dans la salle du Conseil. La Commune contribue aux frais de conciergerie, chauffage et d'organiste pour la paroisse protestante de Gimel-Longirod et la paroisse catholique d'Aubonne.

2.3.2 Forêts

Préambule :

La commune de Saubraz possède :

- des forêts de plaine autour du village de 49 ha, les principales se situent au bois des Ursins et le long du Toleure ;
- les forêts des côtes jurassiennes se situent à Fréchaux. La parcelle est de 55 ha ;
- les principales essences sont le hêtre 28%, sapin blanc 26%, l'épicéa 22% et l'érable 8% ;
- le volume de bois à l'hectare est de 335 m³, l'idéal est d'environ 280 m³.

- **Etat sanitaire de la forêt :**

Malgré l'été frais et pluvieux, les arbres souffrent, ils ont été affaiblis par les étés antérieurs secs et caniculaires. La forêt de Fréchaux a été particulièrement touchée car le peuplement est âgé. Les feuillus sont plus résistants aux étés secs et caniculaires que les résineux.

Le groupement avait effectué des relevés de cernes dans le passé. Il avait fallu 10 ans pour que les arbres se remettent à croître normalement après la sécheresse de 1976.

- **Exploitation annuelle :**

Forêt de plaine ; Bois des Ursins :

Le groupement a effectué une coupe en lisière de forêt, cette exploitation met en lumière le chemin avant la réfection ; ceci permet une meilleure conservation de cette desserte. Chaque année, ils coupent une cinquantaine de m³ de gros mélèzes qui ont une valeur financière importante.

Fréchaux :

Le groupement a exploité 623 m³ forestier, ce sont des épicéas bostrychés, des sapins blancs déperissant. Une coupe de 300 m³ a été reportée au printemps car il n'y avait pas d'entreprise adéquate pour effectuer ce chantier.

- **Bois vendus :**

569 m³ de bois pour la construction - meubles pour CHF 73.00/m³ (cela représente 25 villas à ossature bois)

144 m³ de bois pour l'énergie (bûches et copeaux) pour CHF 57.00/m³ (cela représente le chauffage de 30 villas).

- **Rôle social :**

Dans les bois des Ursins, il y a toujours plus de promeneurs, une partie sont accompagnés de leurs chiens.

Il faudrait étudier la pose des nouveaux bancs aux endroits très fréquentés.

- **Marché des bois :**

- **Résineux :**

- Bois pour la construction : il y a eu une augmentation des prix en automne.

- **Feuillus :**

- Bois de feu : la demande s'est calmée, le prix des autres énergies a baissé et il n'y a pas de signe de manque.

- Bois énergie (copeaux feuillus et résineux) : la demande est soutenue, sans augmentation de prix, il se construit des nouveaux chauffages à copeaux.

- **Soins aux jeunes forêts :**

Aucun travail n'a été réalisé, la commune a peu de jeunes forêts, le groupement effectuera des travaux en 2026.

- **Desserte forestière :**

Le chemin Traversier de Fréchaux, a été entretenu : curages de rigoles et des entrées et sorties d'aqueducs afin de prévoir une bonne évacuation de l'eau qui préserve cette desserte pour un coût de CHF 3'110.00. Une convention a été signée avec l'armée pour le financement de cet entretien, car les cibares utilisent ce chemin.

Le chemin le long du Toleure a eu un affaissement, le groupement a mis de la chaille pour qu'il soit à nouveau utilisable par les camions, coût CHF 2'540.00. Ce massif est fertile et instable, la conservation de cette desserte est problématique.

La surface de forêt communale correspond (104 ha 444 habitants) à environ 2300 m² par habitant.

L'accroissement des forêts communales annuel correspond (900 m³) à environ 2 m³ par habitant.

2.3.3 Défense incendie / Pompiers

C'est toujours le SDIS Etraz-Région, avec le Major Bichsel comme Commandant. Une participation de CHF 19'531.50 nous est facturée. Le SDIS a quatre centres DPS (Détachement de premier secours) à Aubonne, Bière, Gimel et Rolle et cinq DAP (Détachement d'appui) à Aubonne, Gilly, Longirod, Bière et Rolle.

L'année 2024 au SDIS Étraz-Région, a eu en tout 248 interventions :

- 51 feux,
- 33 alarmes automatiques,
- 43 techniques divers,
- 30 assistances,
- 65 inondations,
- 22 ABC,
- 4 accidents.

2.3.4 Routes

Un chemin communal et divers chemins AF (amélioration foncière) se sont passablement dégradés ces dernières années. Il a été budgétisé un entretien de plusieurs chemins AF et un chemin communal durant 2024. Le bureau Bovard et Fritsché a été mandaté afin de suivre les travaux et d'établir un appel d'offre public. L'appel d'offre a été fait en juin 2024.

Les améliorations foncières sont des mesures et des ouvrages, tendant à assurer une utilisation rationnelle du sol afin d'en faciliter l'exploitation, de les préserver des dévastations ou des destructions que pourraient causer les éléments naturels ou le temps ainsi qu'améliorer les conditions de production. Les subventions d'améliorations foncières sont octroyées sous forme de contribution à fonds perdus dans le but de promouvoir la réalisation de mesures et d'ouvrages d'améliorations foncières. Elles constituent une tâche commune, financée conjointement par la Confédération et les cantons.

Chemin	Coûts budgétisés	Coûts réels
Chemin du Pontet AF	CHF 212'086.60	CHF 241'685.32
Chemin du Stand AF	CHF 178'771.46	CHF 148'050.79
Chemin du Chanay AF	CHF 305'014.96	CHF 286'803.96
Chemin du Moulin	CHF 194'363.80	CHF 184'407.43
Chemin des Tattes AF	CHF 59'763.18	CHF 48'018.83
Arrondi	CHF 351.42	CHF 0.00
Total entretien	CHF 950'000.00	CHF 908'966.33

	Revenus budgétisés	Revenus réels
Subventions de tiers	CHF 487'500.00	CHF 481'879.00

2.3.4 Bâtiments (Auberge)

Lorsque la tenancière Mme Tuyen Marguccio a pris le restaurant en juillet / août 2023, elle a entrepris divers travaux :

- refait la peinture dans toute l'Auberge (café, salle à manger et couloir) ;
- installé un faux plafond à la salle à manger ;
- créé un bar à dessert ;
- tiré l'eau jusqu'à l'appartement au premier étage et
- installé un évier à l'appartement.

Selon le calcul de Mme Marguccio, les travaux se montent à CHF 64'238.80.

Mme Marguccio est tombée malade et a dû subir une lourde intervention en été 2023. Une reprise de la fonction de tenancière n'étant plus possible (certificat médical). Elle n'a malheureusement pas trouvé un repreneur pour la remplacer et a donné sa démission pour avril 2024. Elle nous demande d'acheter les plus-values pour un total de CHF 15'000.00.

En application du contrat de bail et de son annexe signée, les travaux entrepris par le locataire, sauf annoncé et accord préalable, sont à bien plaie et à charge de ce dernier. Normalement, les locaux et le mobilier doivent être restitués par le locataire selon l'état des lieux d'entrée et en veillant à retirer tout aménagement auquel il aurait procédé sans autorisation.

Par contre, ces travaux ont une plus-value pour l'Auberge et la Municipalité n'a pas envie de demander au locataire de remettre les lieux en état.

L'Auberge avant les travaux :







L'Auberge après les travaux :







Les plus-values constatées :

La Municipalité constate que les travaux ont amené des plus-values. Avant, il y avait ce couloir peint en rouge, la salle à manger était de couleur bleu/gris avec des trous au mur. Il n'y avait aucune uniformisation de l'Auberge.

Après les travaux, on retrouve une uniformisation, du café à la salle à manger. L'Auberge donne une image propre et soignée. La salle à manger est devenue un espace agréable pour manger suite à la pose du faux plafond. Les nuisances sonores et le résonnement dans la salle à manger ont beaucoup diminué. La couleur est la même que celle au niveau du café (noir et blanc), ce qui lui donne une allure sobre. Les murs n'ont plus de taches ou de trous. Le couloir n'a plus cette couleur rouge agressif. Il est aujourd'hui dans un blanc sobre. La couleur du côté du café est identique à la salle à manger.

Une autre plus-value est d'avoir tiré une conduite d'écoulement d'eau chaude et froide au niveau de l'appartement. Avant, l'appartement n'avait pas de cuisine ou une conduite d'eau ailleurs qu'à la salle de bain. Aujourd'hui, l'installation d'une cuisine serait assez simple et augmenterait l'attractivité de l'appartement.

Ce que la Municipalité peut constater comme plus-value :

Racine Chauffage Sanitaire	Pose des conduites d'écoulement eau chaude et froide pour alimenter deux éviers de cuisine	CHF 5'093.45
City-Services & Finitions Sàrl	Entrée et cage d'escalier – peinture	CHF 531.50
City-Services & Finitions Sàrl	Couloir et entrée toilettes - peinture	CHF 1'714.58
City-Services & Finitions Sàrl	Salle à manger - peinture	CHF 12'363.96
City-Services & Finitions Sàrl	Montage de faux plafond en plaque perforée	CHF 7'808.25
City-Services & Finitions Sàrl	Rhabillage autour de la ventilation	CHF 484.65
Total		CHF 27'996.39

2.3.5 STEP

La STEP a bien fonctionné durant l'année 2024. Les analyses d'eau ont toujours été bonnes et conformes aux normes.

2.4 Dicastère de Mme Marinette Donadeo

2.4.1 Ecole

La Commune de Saubraz fait partie du groupement scolaire de l'ASSAGIE (Association scolaire Aubonne-Gimel-Etoy). Il est composé de deux établissements, celui de Gimel-Etoy et celui d'Aubonne.

Les comptes 2024 bouclent avec une charge pour les communes de CHF 8'531'182.30 ce qui représente une diminution de CHF 280'717.70 (-3.01%) par rapport au budget 2024 et une hausse de CHF 289'708.14 (+4%) comparé aux comptes de 2023.

On peut donc juger l'exercice 2024 comme sain, puisqu'il présente un coût pour les communes inférieur au budget, malgré une augmentation par rapport à l'exercice 2023, laquelle était prévue. On relève une légère diminution du nombre d'élèves (20 élèves, soit -1.17%). Le coût par élève s'établit à CHF 5'069.00, marquant une hausse de CHF 258.00 (+5.76%) par rapport à l'exercice 2023. Cette augmentation était attendue en raison de l'amélioration des infrastructures scolaires.

Pour la Commune de Saubraz, les coûts totaux des frais scolaires sont de CHF 284'841.50 pour 2024 (budget 2024 – CHF 310'381.20).

L'enseignement primaire se répartit sur les Communes de Gimel et Essertines-sur-Rolle : 36 élèves y sont scolarisés (2023 : 39 élèves). L'enseignement secondaire est centralisé à Aubonne avec 23 Saubriens (2023 : 24 élèves).

2.4.2 Parascolaire

Le réseau AJEMA regroupe 34 communes du district de Morges pour un total d'environ 63'000 habitants. Le réseau a été constitué en 2009. Le réseau AJEMA réunit des communes, des structures d'accueil, des entreprises de la région Morges-Aubonne et l'Association régionale pour l'accueil de l'enfance (ARAE). Le réseau est géré et organisé par l'Association Régionale pour l'Action sociale de la région Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC). La facture de l'AJEMA pour 2024 se monte à CHF 176'081.00, le décompte final n'a pas encore été reçu.

L'Association AEMA (Accueil Enfance Montherod Aubonne) fait partie du réseau AJEMA et coordonne 4 structures d'accueil.

Un accueil préscolaire : Cupidon, nurserie-garderie à Montherod.

Trois accueils parascolaires :

- UAPE Le Rendez-vous, à Aubonne
- UAPE Les P'tits Bouchons, à Féchy
- UAPE Marais'Cré, à Gimel et à Essertines-sur-Rolle

L'accueil collectif préscolaire (0 à 4 ans) permet d'accueillir régulièrement, à la journée, dans une institution, plusieurs enfants n'ayant pas atteints l'âge de la scolarité obligatoire (art. 2 LAJE). Le réseau AJEMA propose des places d'accueil et parascolaire. L'offre est destinée à la population des communes membres de l'AJEMA, aux collaborateurs d'une entreprise affiliée ou à un réseau d'accueil partenaire.

L'accueil parascolaire primaire (4 à 12 ans) permet d'accueillir régulièrement, à la journée, en dehors du temps scolaire, dans une institution, plusieurs enfants suivant un enseignement primaire (de la 1^{ère} à la 8^e année primaire). Cet accueil peut être étendu à des périodes de vacances scolaires. Il s'agit principalement des institutions connues sous la dénomination d'unités d'accueil pour écoliers (UAPE). Les UAPEs sont également sous la gestion de l'AJEMA.

Suite à la décision unanime des municipalités de quitter l'AJEMA et de rapatrier l'accueil des enfants préscolaires au sein de l'ASSAGIE au 1^{er} août 2025, le comité de direction de l'ASSAGIE a amorcé les démarches nécessaires. Le Conseil général de Saubraz a accepté d'entériner la sortie du réseau AJEMA, but optionnel de l'association ARASMAC avec effet au 31 juillet 2025 lors de la séance du 12 décembre 2024.

2.4.3 Cimetière, parcs et jardins

Parc

Dans le cadre de la préservation du patrimoine communal, la fontaine située à la route de Bière a fait l'objet d'une rénovation complète. En raison de leur état de dégradation avancé, les bassins nécessitaient une intervention afin de redonner à ce lieu son charme et sa fonctionnalité.

Le projet a consisté à supprimer l'un des deux bassins existants, dont la remise en état aurait engendré des coûts trop élevés. Le bassin principal a été entièrement rénové, tout comme la chèvre de la fontaine. A l'emplacement de l'ancien bassin, un aménagement paysager a été réalisé, intégrant des bancs et un arrangement floral, offrant ainsi aux habitants un espace agréable pour s'asseoir et profiter du cadre.

Les travaux, financés par le budget communal à hauteur d'environ CHF 14'710.00, ont été réalisés durant le premier semestre 2024. Ils ont été menés par un artisan spécialisé, avec la collaboration de la Municipale responsable des parcs.

Cette rénovation permet de préserver un élément important du patrimoine de Saubraz tout en améliorant l'attractivité et la convivialité de l'espace public.

Avant :



Après :



2.4.4 Affaires sociales

La Commune de Saubraz fait partie de l'ARASMAC (Association régionale pour l'action sociale Morges–Aubonne-Cossonay). L'aide sociale, les assurances sociales, les prestations complémentaires pour familles et accueil des enfants sont couverts par l'association.

La facture sociale nous est adressée par l'Etat et nous fait participer au financement de la politique sociale cantonale. Le montant de la facture sociale est réparti entre les Communes en tenant compte du nombre de leurs habitants et de leur classification (=péréquation). La facture sociale se monte à CHF 243'967.00 pour 2023.

La facture sociale est répartie pour :

- Les prestations complémentaires à domicile et hébergement (prestations complémentaires AVS/AI et aide aux personnes hébergées en EMS) ;
- Les subsides aux primes assurances maladies ;
- Les aides, subventions et autres régimes sociaux (revenu d'insertion, subventions aux institutions pour personnes handicapées adultes et aides individuelles, avances sur pensions alimentaires) ;
- La protection de la jeunesse ;
- Le COFOP transition formation (centre d'orientation et de formation professionnelle et transition école des métiers) ;
- L'enseignement spécialisé ;
- Les bourses pour les étudiants.

2.4.5 Transport

Le transport couvre tout le trafic de bus, le bus pyjama et la participation au déficit des transports publics.

Durant l'année 2024, il y a deux bus par heure, avec la ligne 10.725, également le samedi-dimanche. Ceci à partir de 6h00 jusqu'à environ 22h00. Depuis le changement des horaires en décembre 2024, il y a deux bus par heure qui partent sur Gimel et deux sur Allaman.

Le coût total des transports publics est de CHF 17'903.20 (budget : CHF 20'250.15).

2.5 Dicastère de Mme Julie Sprunger

2.5.1 Finances

Le résultat de l'exercice affiche une perte de CHF 79'557.21, soit un écart favorable par rapport à la perte budgétée de CHF 343'097.18. Cette amélioration de la situation financière s'explique par plusieurs facteurs, détaillés ci-dessous.

Principaux écarts entre budget et comptes :

1. Entretien des routes

Les dépenses liées à l'entretien des routes ont été inférieures au budget, avec une économie d'environ CHF 55'000.00.

2. Service technique

Le service technique a également coûté moins que prévu, générant une économie d'environ CHF 20'000.00.

3. Ecoles

Les charges liées aux écoles ont été inférieures de CHF 25'000.00 par rapport au budget.

4. Terrain et cours d'eau

Un projet de remaniement et de simplification du bornage parcellaire agricole budgété à CHF 35'000.00, n'a finalement pas été réalisé en 2024.

5. Recettes fiscales

Les recettes issues des droits de mutation et des taxes sur les gains immobiliers ont été supérieures aux prévisions, avec un excédent d'environ CHF 35'000.00.

Le découvert de la Commune augmente et passe à CHF 167'663.38 (CHF 88'106.17 au 31 décembre 2023). Les emprunts bancaires s'élèvent à CHF 1'500'000.00 au 31 décembre 2024 contre CHF 1'600'000.00 au 31 décembre 2023, soit une diminution de CHF 100'000.00.

L'endettement total par habitant se monte à CHF 6'303.70 contre CHF 5'043.29 à fin 2023. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation du passif transitoire, qui inclut les factures pour l'entretien de routes de CHF 866'441.73.

La population est restée relativement stable en 2024 et comprend 444 habitants (2023 : 449).

2.5.2 Sociétés locales

Décoration de la fontaine du Pontet – printemps 2024

L'ADS (Association pour le développement de Saubraz) a coordonné la décoration de la fontaine du Pontet au printemps 2024. Pour cela, elle a distribué des pots de fleurs aux enfants du village. Ces pots ont été décorés par les enfants et remplis de fleurs reçues de l'ADS. Ceux-ci ont été exposés le long de la fontaine du Pontet.

Fête du 1^{er} août - le 31 juillet 2024

L'Amicale des pompiers de Saubraz a organisé la fête Nationale, le 31 juillet 2024. La fête a eu lieu au stand de tir dans une ambiance conviviale. La fête a été accompagnée par un cor des alpes, d'un grand feu et d'un feu d'artifice. Le repas de la soirée a été offert par la commune.

Mini-Olympiades - le 1^{er} septembre 2024

L'ADS a organisé ce moment convivial en famille. L'idée était que les parents puissent faire divers jeux avec leurs enfants. Ce fut un réel succès. Une dizaine de familles ont participé sous un beau soleil.

Halloween du cœur - le 26 octobre 2024

L'ADS a réalisé une nouvelle fois l'Halloween du cœur pour les enfants du village. Ceux-ci pouvaient s'inscrire pour un souper « crêpes » qui s'en est suivi par une tournée du village. Le but étant de récolter des denrées alimentaires au profit des Cartons du Cœurs et bien sûr aussi quelques bonbons.

Fête des Châtaignes - le 9 novembre 2024

L'ADS a organisé la fête des Châtaignes le 9 novembre 2024 à l'Ecole de Saubraz. Des châtaignes ont été préparées au feu et les habitants du village ont pu se rencontrer pour une soirée conviviale.

Décoration du sapin - le 4 décembre 2024

Un magnifique sapin a décoré notre village durant le mois de décembre. Les décorations ont été majoritairement faites par les enfants du village. Cette année, l'ADS a organisé la décoration avec les enfants du village. L'atelier de décoration a eu lieu le 11 novembre 2024. La Municipalité a invité les familles avec leurs enfants le 29 novembre 2024 pour décorer le sapin et des crêpes ont été offertes aux enfants par la gérante de l'Auberge Mme Carolina Roch Lopez.

Téléthon - le 7 décembre 2024

La société de l'Amicale des Pompiers de Saubraz a organisé le Téléthon. Cet événement a pour but de soutenir financièrement les activités de la Fondation de Recherche sur les Maladies Musculaires (FSRMM), de l'Association Suisse Romande Intervenant contre les Maladies neuromusculaires (ASRIMM) et de l'Associazione Malattie Gentetiche Rare Svizzera Italiana (MGR).

Tournée tambour de la Jeunesse de Saubraz pour la nouvelle année

La société de la Jeunesse de Saubraz a joué du tambour et est allée à la rencontre des habitants pour leurs souhaiter la bonne Année.

2.6 Dicastère de M. Joaquim Mendes

2.6.1 Services industriels

Gaz

La Commune de Saubraz distribue le gaz qu'elle achète à la société Valgaz SA qui approvisionne plusieurs communes de la région. Notre Commune fait partie de la société Valgaz SA et est représentée au Conseil d'administration. La Commune est propriétaire du réseau de distribution (basse pression) et Valgaz SA est propriétaire du réseau haute pression.

Eau, réseau d'égouts et d'épurations

Le réseau d'eau a été entretenu et étendu suite à diverses nouvelles constructions.

2.6.2 Approvisionnement d'eau potable

La commune assure la distribution de l'eau potable, l'entretien des infrastructures et le contrôle de la qualité de l'eau. En 2024, aucun travail spécifique n'a été nécessaire et aucune fuite n'a été constatée sur le réseau. Le prix de vente de l'eau claire a été fixé à CHF 1.60 m³.

Les contrôles effectués tout au long de l'année ont confirmé la bonne qualité de l'eau distribuée aux habitants. De plus, grâce à un été sans sécheresse, l'approvisionnement en eau n'a rencontré aucune difficulté et la consommation est restée stable par rapport à l'année précédente.

Le service des eaux poursuit ainsi sa mission essentielle, garantissant aux habitants une eau de qualité et une gestion efficace des infrastructures communales.

2.6.3 Déchetterie

Les récoltes de la déchetterie durant 2024 ont été les suivantes :

	2024	2023
Ordures ménagères	53'320 kg	54'400 kg
Déchets encombrants	17'300 kg	18'590 kg
Biodéchets	36'690 kg	37'350 kg
Bois usagé	37'170 kg	25'430 kg
Papier / carton	16'560 kg	23'200 kg
Métaux	13'240 kg	25'090 kg
Verre	18'040 kg	19'040 kg
PET	730 kg	340 kg
Appareils électroménagers et électroniques	2'610 kg	1'440 kg
Déchets inertes	24'010 kg	24'000 kg

La déchetterie a été ouverte régulièrement les mercredis et samedis.